## UN PROCÈS INTÉRESSANT EN FRANCE

TRIBUNAL CIVIL: M. ET MMe AUCHER. -SEPARATION DE CORPS

Il n'est aucune mère, aucune femme qui n'ait été émue des infortunes de Mme Aucher.

Nous avons raconté, il y a quelques mois, dit le Figaro, la triste histoire de cette malheureuse mère, privée de son jeune fils par unanari indigne, et le faisant rechercher en vain, de Londres à Lisbonne, de Lisbonne au Sénégal, du Sénégal à Buenos-Ayres.

Aujourd'hui, Mme Aucher ignore, hélas! si son enfant est mort ou vivant, s'il a pu supporter les fatigues d'un long voyage, et si la fièvre jaune, si meurtrière pour les Européens, n'a pas emporté le pauvre petit être, emmené, à quatre ans et demi, dans l'Amérique du Sud.

La justice française sera probablement impuissante à lui rendre l'enfant adoré. Mais Mue Aucher est mère ; c'est dire que rien ne saurait la décourager, la désespé-

Elle s'adresse en ce moment au tribunal civil pour obtenir des juges, avec sa séparation de corps, la garde légale de l'enfant. Son procès a occupé toute l'audience de la 1re Chambre.

Me Carraby a prêté à cette malheureuso femme l'éloquent appui de sa parole, et c'est à la plaidoirie qu'il a prononcée que nous empruntons le compte-rendu qui va suivre.

Il y a cinq ans passés que M. et Mme Aucher sont mariés.

M. Albert Aucher, le mari, est le fils d'un magistrat éminent, mort l'hiver dernier, conseiller à la Cour de cassation.

Mme Aucher, née Carmen Legrell, est née au Nicaragua. Elle est fille sans fortune d'un père aventureux qui, après avoir vainement poursuivi la richesse dans des spéculations cosmopolites, a fini par mourir petit employé de banque dans une administration française.

C'est auprès de Blois que M. Albert Aucher, alors chef du cabinet de M. Fournier-Sarloveze, préfet de Loir-et-Cher, connut la jeune fille. Il l'aima, et il lui faut savoir gré de ce qu'il ait voulu qu'elle fût sa femme, alors qu'il était riche et qu'elle apportait en dot à peine quelques billets de mille francs, don de parents généreux.

Au moment de son mariage, M. Albert Aucher avait en perspective tout un avenir dans l'administration. Mais il n'était point séduit par ce que l'on nomme les carrières libérales; il aima mieux, l'homme pratique, qu'on pût un jour le définir en ces termes si alléchants dans leur banalité: "C'est un homme qui a fait sa fortune dans le commerce." C'est ainsi qu'on le vit tour à tour fabricant de chaussures à Angers, fournisseur d'équipements militaires à Lyon, enfin, en 1878, commerçant en cuirs à Paris.

Il n'apparaît pas que ces diverses entreprises aient réussi à M. Albert Aucher. Mais il est certain que sa femme lui fut d'un grand secours et qu'elle montra une entente véritable des affaires, tenant les livres, dirigeant les ouvriers, s'éloignant enfin de toutes les frivolités qui tentent d'ordinaire les jolies femmes ; et elle avait droit à ce titre.

Un enfant, le petit Georges, était né en 1875.

C'est alors que le trouble entra dans le ménage.

Me Carraby, l'avocat de Mme Aucher, explique qu'à partir des derniers jours de 1879, M. Aucher s'éloigna complètement du domicile conjugal; quand il revenait, c'était pour frapper sa femme et lui cracher au visage. Enfin, le 1er janvier 1880 il la poussa à bout en lui annonçant qu'il allait mettre en pension son fils, un enfant de quatre ans et demi! Cette fois, Mme Aucher ne pouvait reculer. Elle se détermina à saisir la justice, et c'est dans ces circonstances qu'elle demanda sa séparation de corps.

Elle se retira avec son enfant au couvent des Dames du Saint-Sacrement, 76,

rue du Rocher, et elle prévint son mari en ces termes :

Je me retire avec Georges dans un asile sacré. 'y puiserai, en attendant le jugement, la force de prier encore pour vous, qui avez abreuvé d'a-mertume ma vie dévouée et honnête.

Mme Aucher s'excusa aussi auprès de M. Aubépin, président du tribunel civil, d'être ainsi "forcée de livrer à la publicité le nom respecté de son beau-père, le conseiller," et elle ajoutait dans cette

M. Aucher me reproche d'élever mon fils dans la haine de Dieu et de son père! Monsieur le Président, indiquez-moi votre heure. Je vous conduirai l'enfant, vous verrez s'il est impie!

Au milieu de ces préliminaires d'un douloureux débat, M. Aucher père mourut subitement au moment où il venait voir son retit-fils au couvent.

Sa belle-fille se montra très-affectée de cette mort. Elle écrivit à son mari une lettre touchante, Elle lui dit:

Plus de séparation! Pleurons ensemble. Il a dans la vie des moments où il faut savoir tout oublier.

Vous êtes malheureux ; je ne veux plus savoir que cela. Puisque nous n'avons pu nous réunir autour d'un berceau, réunissons nous autour d'un cercueil!

M. Aucher resta sourd à ces instances. Sur le billet de faire-part de la mort de son père, il ne fit même pas figurer le nom de sa femme.

Celle-ci, désespérée, lui écrivit encore :

Soit, vous voulez la séparation!

Si la présence de votre fils est un adoucisse ment à votre douleur, venez le voir ici le jeudi et le dimanche; emmenez-le jusqu'au soir.

N'ayez crainte de ma présence. Je ne serai as là. Vous ne verrez que la supérieure. pas là.

C'est à la suite d'une de ces visites, le 28 février dernier, que M. Aucher disparut avec son fils.

Il devait le ramener au couvent à quatre heures. Georges ne reparut pas. Son père écrivit: "Mon fils dînera avec moi ce soir."

Le soir, la mère attendait, haletante Vers neuf heures, un coup de sonnette Enfin, était ce son fils?

C'était un messager de M. Aucher, porteur de cette lettre fatale :

Les événements me forcent de quitter la France avec mon fils. Je prie Dieu qu'il vous rende le sentiment de vos devoirs.

Mon notaire vous paiera une pension de 260 francs par mois.

Ce fut pour l'infortunée Mme Aucher un coup de foudre. Mais c'était une femme courageuse.

Elle prévint immédiatement la police, on fit des recherches à Paris, dans les grandes villes, dans les ports de mer. Ce fut en vain!

Mme Aucher, guidée par une sorte de divination maternelle, fut convaincue que son mari était passé en Angleterre. Elle se résolut au voyage. Mais que faire? elle n'avait aucune ressource. M. Aucher, avant de partir, avait touché à la Banque de France toutes les valeurs dépendant de la communauté. Enfin, quelques âmes charitables lui prêtèrent quelques cents francs. Elle se rendit à Londres. Là, visitant elle-même les hôtels, les auberges, elle découvrit dans un quartier pauvre une maison dans laquelle les registres indiquaient le passage d'un Français, accompagné d'un enfant de quatre ans et demi. Le nom lui était inconnu. Quelque chose fit pressentir à Mme Aucher que ce nom était faux; que cet homme, c'était son mari; que cet enfant, c'était son fils! On lui apprit que les deux voyageurs étaient partis pour Southampton.

Elle y courut. La pauvre femme ne s'é tait pas trompée. Ces deux inconnus de Londres étaient bien M. Aucher et son enfant, mais quand elle arriva, le navire qui les emportait disparaissait au large!

De retour en France, Mme Aucher eut encore une lueur d'espoir inattendu. On lui apprit que le navire sur lequel étaient embarqués son mari et son fils devait relâcher à Lisbonne avant de faire voile pour l'Amérique du Sud. Elle écrivit à M. Laboulaye, notre ministre en Portugal, et le supplia d'user de son influence pour provoquer le débarquement de son fils.

M. Laboulaye fit tous les efforts qu'un homme de cœur pouvait tenter. Il vit M. Aucher sur le pont du navire; mais il refusa de rendre l'enfant. Le vaisseau reprit la pleine mer.

Cependant, Mme Aucher avait obtenu du président du tribunal civil une ordonnance qui prescrivait que son fils lui serait rendu, en quelque pays qu'il fût trouvé, et dût-on faire intervenir la force armée.

On télégraphia cette ordonnance à Dakar (Sénégal), où devait arrêter le navire. Elle arriva trop tard.

Aujourd'hui M. Aucher a recommencé, dans l'Amérique du Sud, sa vie de négociant aventureux et inconsistant. L'enfant vit-il, est-il mort? Mme Aucher n'en sait rien. Elle n'a pas eu une seule lettre de son mari!

La jeune femme, qui a été réduite, pour vivre, à se faire admettre dans l'administration des téléphones Edison, aux appointements de 100 francs par mois, et dont la mère est morte de chagrin, demande au Tribunal de prononcer, indépendamment de la séparation de corps contre M. Aucher, par confirmation du jugement par défaut précédemment rendu, 200 francs de dommages-intérêt par jour, aussi longtemps qu'il n'aura pas rendu son enfant à sa mère. Elle espère "obtenir avec de l'argent quelque chose de cet homme, puisqu'il n'y à rien à faire du côté du cœur.

ALBERT BATAILLE.

#### UN VOILE DE \$5,000

Le voile de mariée que la ville de Bruxelles a fait faire pour la princesse Stéphaphanie, est exposé à l'Hôtel-de-Ville; il y a un droit d'entrée de 10 centimes (2 sous) pour les pauvres.

Ce voile, tout en point à l'aiguille, industrie essentiellement bruxelloise, est, à part son mérite artistique, la seule pièce de ce genre ou plutôt de semblable dimension qui ait jamais été exécutée à Brux-

Il n'a pas moins de 3 mètres 26 de longueur sur 3 mètres de largeur ; commencé il y a trois mois, il vient d'être achevé, et l'on calcul que les 150 ouvrières qui y ont collaboré ont employé 9,00 journées de travail.

Il coûte 25,000 francs.

Voilà pour la partie matérielle.

Au centre du voile se détache l'écusson de l'Autriche-Hongrie, à droite et à gauche les armes de la ville de Bruxelles, surmontant des motifs d'ornementation qui retiennent la bordure, formée à droite des armes des neuf provinces, à gauche des écussons autrichiens, et au centre de l'écusson belge. Ils sont reliés entre eux par une chaîne de fleurs; au-dessus de cette bordure court une rivière ornée de motifs d'ornementation, laissant échapper par-ci par là une fleur.

Tout le voile est parsemé de fleurs, de fougères et de plantes ornementables admirablement travaillées.

## LES ÉCHECS

MONTRÉAL, 23 septembre 1880. Pour nouvelles littéraires, s'adresser à Mr le Dr T. LAMOUREUX, 589, rue Ste-Catherine. Pour problèmes, parties, etc., à Mr O. TERMPE, 698, rue St-Bonaventure. Montréal.

### SOLUTIONS JUSTES

Problème No. 235.—MM. V. Gagnon, F. Côté, Z. De-launais, Québec; Un ami des Echees, Ottawa; Trifu-vien. Trois-Rivières; F. Dugas, M. Toupin. Montréal; M. Lalandry, New-York; N. O. Paquin, Montréal; L. O. P., Sherbrooke.

# CORRESPONDANCE.

J. W. S., Montréal.—Journaux reçus. Merci. L. O. P. Sherbrooks.—Nous vous répondrons par lettre, Avez-vous fini du catalogue ?

### NOUVELLES.

—Des correspondances de Vienne parient d'un Congrès National d'E hecs qui se tiendra à Graz, Styrie, dans les premiers jours du mois prochain ; le Congrès sers ouvert aux joueurs d'Autriche et d'Allemag.e. L'archiduc Ludwig a offert en prix une coupe d'un grand prix.

—Le Globe Democrat a ouvert un concours de pro-blèmes d'échecs; chaque concurrent devra envoyer un problème en 3 coups, inédit, sans condition. Les prix sont comme suit: ler prix, deux volumes du Chess Monthly, 1848-49, et le Huddersheld College Magazine

1877; 2e prix, Walker's Art of Chess Play et le Globe. Democrat pour un an; 3e prix, Livre du Congrès d'E-checs de Chicago, et le Globe pour un an.

TOURNOI D'ÉCHECS PAR CORRESPONDANCE DE HAMILTON.

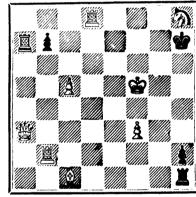
Parties terminées du 1er juillet au 31 août 1880.

8 828828828828828828828854444

PROBLÈME No. 238.

Composé par M. ÉMILE PRADIGNAT, France.

NOIRS.



BLANOS.

Les Blancs jouent et font mat en 2 coups

Solution du problème No. 235. Noirs.

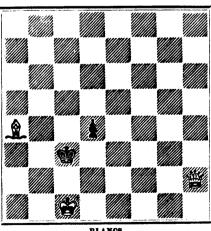
Blancs.

1 F 8e R 2 Mat selon le coup des Noirs.

PROBLEME No. 239.

Composé pour L'Opinion Publique par M. FAYSSK, père, Beauvoisin (Gard), France.

NOIRS.



BLANCS.

Les blancs jouent et font mat en 3 coups

Solution du problème No. 236.

Blancs. Noirs

1 C 3e D, échec déc. 1 R 6e l 2 D 2e F R ou P 8e C fait F, mat. 1 R 6e R, 4e D ou 5e F

On avait confié à madame Z.... un petit

chien, qu'on vint lui reprendre quelques jours -Pauvre bête, fit-elle, devant son domes-

tique, elle était déjà habituée à moi. Le domestique, de son air le plus gracieux : —Mais tout le monde, s'habitue à madame.